



— GROUPE —
NOBLE AGE
Votre confiance nous engage

RÉSIDENCES MÉDICALISÉES ET ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE SUITE

Société Anonyme au capital de 17 084 282 euros
Siège social : 6 Rue des Saumonières – 44300 NANTES
SIREN 388 359 531 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 JUIN 2010

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de la Société LE NOBLE AGE sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le :

Mercredi 23 juin 2010 à 16 heures 00
Au siège social de la Société LE NOBLE AGE
6, rue des Saumonières
44300 NANTES

L'avis de réunion valant avis de convocation, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, est publié au BALO n° 58 du 14 mai 2010.

L'avis de convocation, comprenant notamment la présentation des résolutions soumises au vote des actionnaires sera adressé au plus tard le 8 juin 2010, conformément aux délais légaux, aux actionnaires détenant des actions sous la forme nominative et fera l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales.

Les documents prévus par l'article R 225-83 du Code de Commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- ✓ Tout actionnaire nominatif peut le cas échéant, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents, à sa demande expresse en utilisant le formulaire de demande d'envoi de documents joint à l'avis de convocation. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.
- ✓ Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège social pendant un délai de quinze jours précédant la date de l'Assemblée.